(N° 72)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 MARS 1902

Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1902 (1).

AMENDEMENT PRESENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 28 février 1902.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le service du laboratoire des contributions directes, douanes et accises, à Bruxelles, se développe d'une manière continue. On constate, depuis la réorganisation de ce service, une notable augmentation du nombre des analyses d'échantillons prélevés tant pour aider aux vérifications en douane que pour se rendre compte des nouveaux procédés de fabrication dans les usines soumises à la surveillance du service des accises

Dans ces conditions, le chimiste-aviseur ne peut plus suffire à la tâche; il est nécessaire de lui donner un adjoint.

Il y a en outre à pourvoir à quelques menues dépenses d'outillage.

En vue de couvrir les dépenses nouvelles, j'ai l'honneur de proposer de porter de 21,000 francs à 24,500 francs le crédit de l'article 17 du projet de Budget de mon Département pour l'exercice 1902.

(1) Budget, n° 4, XII.
Rapport, n° 62.

Par suite de cet amendement, ledit projet de Budget s'élèvera :

1°	Pour les dépenses ordinaires à	fr.	31,729,820 »
2°	— exceptionnelles		2,776,000 »
	ENSEMBLE à . . .	fr.	34,505,820 »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAEYER.